



#Explorables

**Eclectic
Experience**

Donner du sens
à la participation

Rapport de synthèse de l'exploration des relations entre « civic tech » et transition écologique et solidaire

Novembre 2018

Rédaction : Clément Mabi
(Université de Technologie Compiègne)
et David Prothais (Eclectic Experience)
Pilotage, relecture : Michelle Jouhaneau
Délégation au développement durable
Commissariat général au développement durable

Table des matières

Exploration des relations entre « civic tech »	1
et transition écologique et solidaire	1
Novembre 2018	1
1- Introduction	2
1.a Présentation de la démarche « Explorables »	2
1.b Qu'est-ce que la « <i>civic tech</i> » ?	4
1.c Une société prêt à « se mettre en mouvement » ?	6
2- Les « <i>civic tech</i> » peuvent-elles outiller la transition écologique ? Etat des lieux	9
2. a De nouvelles formes « d'agir citoyen »	10
2.b Un potentiel transformateur à démontrer	11
3- Comment mobiliser la « <i>civic tech</i> » au service de la TES ?	12
3.a Une opportunité de renouveler les dynamiques collectives autour de la TES	12
3.b La relation entre « <i>civic tech</i> » et TES sous tension	15
3.c Des exemples inspirants	18
4. Quelles pistes d'action pour l'action publique ?	19
4 a Mettre la démocratie en mouvement pour intégrer les enjeux de la transition ?	19
4.b Défis pour l'action publique et conditions de mise en œuvre	21
4.c Pistes d'action pour l'action publique	22
Conclusion	24

1- Introduction

1.a Présentation de la démarche « Explorables »

Au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de la transition écologique et solidaire, en appui aux directions générales et aux Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et en éclairage de la décision publique, la Délégation au développement durable (DDD) a, dans sa mission d'anticipation, un rôle de vigie et d'accompagnateur des nouvelles tendances dans l'action publique. Pour atteindre cette ambition, la délégation s'est engagée dans la mise en œuvre d'un dispositif de veille stratégique et d'exploration des sujets émergents pour l'action publique et favorables aux transitions écologique et solidaire, le dispositif « Explorables ».

Ce dispositif « Explorables » repose sur une approche collaborative, multi-partenaire et réflexive ; ses objectifs sont de trois types :

- L'identification de mutations, de sujets et d'acteurs émergents et de pratiques innovantes susceptibles de contribuer à la transition écologique de la France, à l'échelle nationale et territoriale ;
- La définition des enjeux et l'évaluation des impacts des transformations induites par ces sujets émergents sur les politiques publiques et sur les modes de faire ;
- L'appropriation et l'encapacitation des acteurs publics sur ces sujets et les conditions de mise en œuvre des transitions

« **Quelles relations entre *civic tech* et transition écologique et solidaire ?** » est un des thèmes explorés en 2018 dans le cadre de ce dispositif. Il fait l'objet du présent rapport.

Cette exploration a été menée grâce à la réalisation de plusieurs démarches :

- Une étude conduite par un groupe d'étudiants du Mastère spécialisé « Politique et Action publique pour le Développement Durable » de l'École des Ponts Paris Tech,
- La mobilisation de la communauté « Explorables » diverse, hybride et participative notamment via le Carnet de Veille et la plateforme collaborative, qui associe porteurs d'actions et de projets (acteurs économiques, tissu associatif...); producteurs de connaissances et d'opinions (chercheurs, think tank...); porteurs de politiques et d'actions publiques (services des ministères, établissements publics...); instances de dialogue et d'échanges (CESE, etc...)
- Des entretiens avec des porteurs de « *civic tech* » et d'initiatives outillées par des « *civic tech* » ont été réalisés par l'équipe de la DDD (monographies) ;
- Une étude de cas conduite par le Cerema sur les pratiques collaboratives de la ville de Brest
- Un atelier de controverse organisé le 19 mars 2018, accompagné par la société Anthropocène, qui a réuni une pluralité d'acteurs.

- Un séminaire de restitution et de transmission des enseignements de l'exploration à destination de la communauté Explorables. Ce séminaire s'est tenu le 19 octobre 2018 au Liberté Living lab, tiers lieu dédié à l'innovation sociale et numérique.
- Un atelier de créativité, le 15 janvier 2019, accompagné par la Fabrique à projets du pôle ministériel, réunissant des services métiers du ministère et des établissements publics pour qu'ils se saisissent de ces enseignements dans leurs propres actions, missions et politiques.

Pour l'accompagner dans les dernières étapes, la DDD s'est associée les compétences de Clément Mabi, maître de conférences à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), et de David Prothais d'Eclectic Experience,

- pour mettre en perspective critique et synthétiser les travaux de cette exploration en les confrontant à la littérature académique sur le sujet,
- pour l'appuyer dans l'organisation du séminaire de restitution et des ateliers de créativité et transmission, et ouvrir des pistes pour accompagner la prise en compte de ces sujets par l'action publique.

1.b Qu'est-ce que la « *civic tech* » ?

L'exploration a montré la difficulté que rencontrent les acteurs à s'approprier le concept de « *civic tech* », à le définir et à le traduire dans le contexte français. Les échanges ont mis en avant les racines anglo-saxonnes du terme, considéré par beaucoup comme une « étiquette » qui recouvre une pluralité des usages du numérique par la « société civile » pour contribuer à des missions d'intérêt général. On a ainsi l'habitude de traduire l'expression « *civic tech* » par « technologies citoyennes » ou « technologies à visées citoyennes ». Mais cette traduction littérale à l'inconvénient de mettre l'accent sur l'outil technique et la rupture qu'il est censé apporter, tout en faisant passer au second plan le projet politique qu'il contribue à « mettre en technologie ». Il semble en effet essentiel de penser la « *civic tech* » en termes d'activités démocratiques (participation,

mobilisation, information, interpellation...); de ne pas partir uniquement de fonctionnalités techniques (ce que l'outil peut faire) pour mieux mettre l'accent sur ce que les *citoyens et les pouvoirs publics pourraient faire des outils numériques*¹.

Ces nouveaux entrants contribuent à diffuser une nouvelle manière de concevoir la démocratie, l'engagement citoyen, en accordant un nouveau statut aux valeurs de la culture numérique en démocratie. L'apport principal des « *civic tech* », intégrées dans l'action publique, serait ainsi une invitation à s'interroger sur les méthodes employées et les finalités de l'action, à penser à de nouveaux schémas de gouvernance et à imaginer des mécanismes pour renouveler la relation des citoyens à l'intérêt général. Comprendre ces nouvelles formes d'implication citoyennes pourrait ouvrir des pistes d'action pour les acteurs publics au croisement des politiques publiques et de la fabrique de l'action publique.

Concrètement, deux définitions de la « *civic tech* » cohabitent : une définition qui prend principalement en compte les dispositifs orientés vers la « contre-démocratie »² et l'interpellation, qui rassemble les initiatives qui agissent dans le sens de ce que l'on peut qualifier de « *lobby citoyen* » ; une seconde définition qui prend en compte les usages du numérique pour proposer de nouveaux services aux institutions, dans une logique de « *démocratie participative 2.0* ».

La **définition qui insiste sur le déploiement d'une forme de lobby citoyen** rassemble les initiatives qui tentent de construire un nouveau positionnement citoyen pour « améliorer » l'efficacité et transformer –révolutionner ?- le fonctionnement de nos institutions et de la démocratie. Ces nouveaux acteurs (qu'ils soient associatifs ou *startups*) se structurent autour de solutions technologiques pour peser sur le fonctionnement de la démocratie en restant un acteur extérieur aux institutions. Leurs méthodes sont : l'influence (techniques de lobby), la pression par la mobilisation de l'opinion (sur le modèle des pétitions en ligne) et la contribution des citoyens aux

¹ Voir sur ce point : Mabi C., « Citoyen hackeur. Enjeux politiques des *civic tech* », La Vie des idées, <https://laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

² Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*. Paris, Seuil, 2006.

politiques publiques via des plateformes participatives dont les résultats sont soumis aux acteurs publics. C'est par exemple le cas du dispositif de pétition en ligne *Change.org*, de l'outil Parlement et Citoyens qui permet la discussion d'amendements à des projets de loi par des citoyens, de la plateforme *nosdéputés.fr* de l'association Regards Citoyens, ou encore de l'ensemble des initiatives portées par le collectif *F0rk* (qui rassemble de nombreux outils *open source* pouvant contribuer à la transformation des institutions à l'image des outils de visualisation et de suivi de la dépense publique). Comme l'ont fait remarquer les participants de l'exploration à plusieurs reprises, les expériences relevant de cette catégorie sont pour le moment minoritaires et encore très peu développées dans le champ de la TES.

La seconde définition insiste sur la dimension collaborative de la « civic tech ». Elle regroupe les initiatives qui se mettent au service des institutions pour organiser l'échange avec les citoyens grâce aux fonctionnalités numériques. On trouve notamment dans cette catégorie les outils mobilisés pour les multiples consultations en ligne comme a pu en déployer le MTES, les outils de signalement urbains, les plateformes de vote... L'objectif de ces acteurs est de rendre la collaboration avec les institutions plus efficace en contribuant directement à la problématisation de l'action publique grâce aux avis et propositions des citoyens. On peut parler d'une « démocratie participative 2.0 ».

1.c Une société prête à « se mettre en transition » ?

L'exploration a permis de pointer un contexte traversé par une série de mutations structurantes :

=> **La TES est désormais un objet de politique publique à part entière**, mis à l'agenda international par l'engagement autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) et au cœur de l'activité du MTES. L'enjeu est désormais de réussir à créer une dynamique plus large et de faire entrer en transition une grande diversité d'acteurs en créant une dynamique partagée, au-delà des institutions. Le poids pris par des

événements comme « les marches pour le climat », les campagnes de mobilisation de l'opinion comme #IlEstEncoreTemps marqué par l'engagement d'une vingtaine de *Youtubeurs* pour favoriser l'engagement citoyen vers la TES ou la campagne « l'Affaire du Siècle » qui a rassemblé plus de 2 millions de citoyens sont symptomatiques d'une nouvelle place prise par la question de la TES dans l'opinion publique. Dans ce cadre, la posture de l'acteur public se transforme pour tenter de créer un cadre plus propice au dialogue avec les citoyens, comme l'ont montré les récentes ordonnances sur la rénovation du dialogue environnemental³.

=> **Le numérique est en train de modifier nos mobilités, nos modes de vie et d'offrir des ressources pour l'action qui contribue à une dynamique de transformation de l'organisation sociale.** Plus qu'une simple question d'équipement, l'appropriation de ces technologies joue un rôle de levier et d'innovation dans sa capacité à nous « faire faire » autrement. Ainsi, le numérique est porteur d'imaginaires et de représentations qui dessinent les contours d'une « culture numérique » où se diffuse un certain nombre de valeurs comme la collaboration, la participation et la transparence. Progressivement, et sous l'impulsion de la DINSIC -direction interministérielle des systèmes d'information et de communication-, l'Etat amorce une « transformation numérique » pour mettre à profit les opportunités offertes par le numérique et se repositionner dans une logique de « plateforme », fournisseur de ressources à destination des « multitudes » prêtes à s'en saisir. Dans cette optique, les grands projets informatiques publics, comme l'algorithme de la plateforme *Parcoursup*, pour l'accès à l'enseignement supérieur, ou le simulateur fiscal *Open Fisca*, se multiplient. Pourtant, il est important de rappeler que ce changement de matrice implique pour l'État et la fonction publique de relever un défi organisationnel et managérial afin d'être capable de tirer profit du numérique et, *a priori*, de réussir à proposer à l'utilisateur un service de meilleure qualité tout en réalisant une économie de coûts grâce à l'automatisation des procédures.

³ <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/reforme-du-dialogue-environnemental-son-application-finalisee-par-decret-20170511.html>

=> Dans le monde des technologies numériques, un nombre croissant d'acteurs semblent s'appropriier le champ des « entreprises à mission »⁴ pour tenter de mobiliser la culture du numérique pour contribuer à l'intérêt collectif. Ce nouvel écosystème serait, *en théorie*, disposé à participer à la construction de l'action publique et prêt à contribuer à des missions d'intérêt général⁵ -on parle alors de « *tech for good* ». Ainsi, des entreprises comme *Bayse Impact*⁶ propose de développer un algorithme pour rapprocher les candidats des offres d'emplois ou des collectifs comme *techfugees*⁷ ambitionnent de mettre les technologies numériques au service des migrants et des réfugiés à travers l'Europe. La communauté « *tech for good* » développe progressivement ses propres infrastructures à l'instar du « *Liberté Living Lab* »⁸ qui héberge différents membres de la communauté à Paris, ou du réseau *Latitudes*⁹, qui sensibilise les étudiants aux enjeux de la technologie à missions en partenariat avec différentes grandes écoles. Les acteurs du « *tech for good* » font le pari que le numérique permet de redéfinir les frontières de l'action publique en ouvrant de nouvelles possibilités de collaborations entre acteurs publics, citoyens et acteurs privés. Dans cette perspective, l'acteur public a une position de garant d'un certain nombre de missions fondamentales du service public et d'animateur de réseaux pour assurer la dimension vertueuse des collaborations. On parle alors « d'Etat-plateforme »¹⁰.

=> Dans le champ de l'activité démocratique et politique, comme évoqué précédemment, les « **civic tech** » se multiplient pour tenter de renouveler les formes de participation grâce à la culture du numérique qui permettrait de « hacker » (contourner) un certain nombre de contraintes institutionnelles en favorisant une implication *directe* des citoyens. Des études récentes insistent ainsi sur le développement

⁴ Le terme « d'entreprise à missions », issu de l'économie sociale et solidaire, désigne les acteurs privés dotés d'un statut commercial qui se fixe parmi leurs objectifs de contribuer à l'intérêt général

⁵https://www.thedigitalnewdeal.org/wp-content/uploads/TheDigitalNewDeal_org-LeServicePublicCitoyen.pdf

⁶ <https://www.bayseimpact.org/fr/>

⁷ <https://techfugees.com/>

⁸ <https://www.liberte.paris/liberte-living-lab>

⁹ <http://www.latitudes.cc/>

¹⁰ <https://www.rsln.fr/fil/letat-une-plateforme-comme-les-autres/>

d'un nouveau marché de la participation citoyenne numérique, notamment au niveau des collectivités territoriales¹¹ ou de l'activité des ministères comme le montrent les exemples récents de consultations à grande échelle¹². Pourtant, au-delà des effets d'annonce, **il est pour le moment difficile de mesurer la portée démocratique de ces initiatives**. Il semble important de rappeler la permanence des relations de pouvoir, plutôt que la disruption annoncée. De fait, nous sommes loin de pouvoir « hacker » la démocratie, et par extension encore plus loin de pouvoir « hacker » la transition écologique....

2- Etat des lieux des perspectives ouvertes par les « civic tech » pour la transition démocratique et écologique

L'exploration a permis de mettre en avant une série de questionnements relatifs aux liens entre la participation équipée par les « *civic tech* » et la posture des acteurs publics. Il s'agissait notamment d'interroger la possibilité de lier l'agilité du numérique, l'efficacité du modèle *startup* avec la finalité écologique.

- Les « *civic tech* » sont-elles favorables aux transitions écologique et solidaire ? Permettent-elles d'envisager de nouvelles manières de décider compatibles avec les enjeux de long termes et l'adoption de comportements citoyens durables ?
- Peuvent-elles être mobilisées comme instrument de politique publique en faveur de la TES ? Peuvent-elles être mises au service de la participation citoyenne dans le champ de la TES ?

Lors du séminaire de restitution, qui a réuni un panel de porteurs de projets,

¹¹ Voir notamment l'étude menée par la Caisse des dépôts : https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/banque_des_territoires/guide-civic-tech-bdt-bd.pdf

¹² On peut citer la consultation sur la Loi « Pour une République Numérique » : <https://www.republique-numerique.fr/>, celle pour la loi « Biodiversité » : <https://parlement-et-citoyens.fr/project/projet-de-loi-pour-la-reconquete-de-la-biodiversite-de-la-nature-et-des-paysages/presentation/presentation-et-suivi-6> et celle sur Villes et Territoires de demain <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/consultation-villes-et-territoires-de-demain-votez>

d'usagers, d'entrepreneurs, d'agents publics et de chercheurs, ces questions ont été approfondies autour de trois axes particuliers : les « *civic tech* » sont-elles en capacité de renouveler les relations entre pouvoirs publics et société civile ? De proposer de nouvelles formes d'agir citoyen et de mode de prise de décisions publiques ?

2. a De nouvelles formes « d'agir citoyen »

Pendant l'exploration, les participants se sont régulièrement interrogés sur les usages possibles des « *civic tech* » dans le champ de la démocratie et de la TES. Globalement, il en ressort que les technologies numériques peuvent être un outil de pédagogie et d'aide à la décision, de partage d'expertises et de structuration de communautés. En fonction des missions, ces outils peuvent servir à co-construire des récits et des visions du monde (prospective), confronter des points de vue pour créer de l'intelligence collective (concertation), mettre à l'agenda et mobiliser, récolter des points de vue et expertises, diffuser des informations (consultation).

En accompagnement de ces champs de possibles, certaines conditions ont également été identifiées :

- **Avoir des communautés structurées autour des outils**, des utilisateurs avertis qui les connaissent et qui soient en capacité de se mobiliser. La mobilisation des publics doit se penser dans une perspective écosystémique, en mobilisant des tiers et des têtes de réseaux pour favoriser l'implication du plus grand nombre.
- **Articuler participation en présentiel avec des espaces de participation numérique** en accompagnant la construction d'une parole collective.
- **Avoir un portage politique fort et ne pas limiter la participation à des opérations de communication.**
- **Être capable d'assurer la lisibilité des débats et donner le moyen aux citoyens de suivre les engagements pris dans une logique de redevabilité.**

2.b Un potentiel transformateur à démontrer

Comme évoqué en introduction, les participants à l'exploration ont bien insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas d'outils miracles aux problèmes de la démocratie. Ainsi, de nombreuses limites ont été évoquées. La plupart d'entre elles peuvent être adressées à la participation citoyenne et à ses équipements numériques d'une manière générale¹³ et dépassent le cadre des liens avec la TES. Parmi les difficultés évoquées, on peut retenir:

- **Le risque de fracture numérique et les difficultés d'inclusion des publics les plus éloignés de la vie citoyenne et du numérique qui interrogent sur le manque de représentativité sociale des participants.** Les retours des acteurs de terrain et la littérature académique sur le sujet convergent pour exprimer la crainte que multiplier l'appel aux outils numériques n'éloigne encore plus de la participation les publics les plus fragiles.
- **Le manque de clarté sur les objectifs politiques de la participation et le danger du « *civic washing* ».** Tout au long de l'exploration, l'une des critiques récurrentes est celle du risque d'instrumentalisation de ce nouvel outil de participation et le risque d'un appel à l'innovation technologique présenté *a priori* comme un progrès sans que les autres critères de réussite de la participation (clarté sur la portée politique, transparence sur les marges de manœuvre, capacité d'évaluation des résultats...) ne soient réunis (ou même évoqués par les porteurs de projets).
- **Le modèle économique des acteurs de la « *civic tech* » encore fragile.** Beaucoup des initiatives rencontrées pendant l'exploration peinent à trouver un équilibre financier et oscillent entre une recherche de subventions ou de marchés sans

¹³ Voir : Monnoyer-Smith, Laurence. « La participation en ligne, révélateur d'une évolution des pratiques politiques ? », *Participations*, vol. 1, no. 1, 2011, pp. 156-185.

; Clément Mabi, *Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique : entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale*, thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, UTC Compiègne, <http://bibliotheque.utc.fr/EXPLOITATION/doc/IFD/2014COMP2148/le-debat-cndp-et-ses-publics-a-l-epreuve-du-numerique> et Théviot A., Mabi C. (2014), "S'engager sur Internet. Mobilisations et pratiques politiques", *Politiques de communication*, n° 3, p. 5-24.

parvenir à pérenniser complètement leur modèle. Ce constat interroge le statut à accorder à ces nouveaux intermédiaires : doivent-ils rester indépendants économiquement pour être un vecteur de changement ? Le statut de prestataire empêche-t-il de contribuer à la structuration d'un point de vue citoyen critique et indépendant ?

- **Le bilan écologique problématique des technologies numériques.** Comme dans d'autres domaines, les technologies utilisées à visée démocratique posent de sérieuses questions en termes de développement durable qui interrogent leur viabilité à long terme.
- **Le risque de piratage demeure important.** La technicisation de la participation, notamment pour des votes, ouvre la voie à des formes de manipulation des résultats problématiques et difficiles à détecter.
- **La potentielle profusion de contributions nuit à la lisibilité de la démarche et à son impact sur la décision.** Paradoxalement, le risque avec les technologies numériques est d'avoir parfois « trop » de participation et d'avoir du mal à trouver un équilibre entre la qualité d'un argument (l'intérêt qu'il porte) et le poids du nombre de répétitions. Comment s'assurer que les arguments peu représentés dans les débats mais pertinents trouveront leur place dans la synthèse face à d'autres, soutenus par d'importantes communautés qui auront utilisé l'outil numérique pour mettre en lumière leur point de vue ?

3- Comment la « *civic tech* » pourrait outiller la transition écologique

3.a Une opportunité de renouveler les dynamiques collectives

Dans le cadre de l'exploration, nous avons pu observer que la mobilisation des technologies numériques peut contribuer à transformer les pratiques des citoyens et à enrichir leur répertoire d'actions. Pour être capable d'impulser ces dynamiques collaboratives, il est impératif que l'acteur public fasse évoluer sa posture pour

accompagner le passage d'un État régulateur (qui agit lui-même) à un État producteur de règlements et de normes (qui produit des cahiers des charges et fait agir les communautés), en capacité d'animer un écosystème pluriel. Cet État stratège devra être en capacité de créer de la confiance, grâce à la transparence pour susciter à la fois de nouvelles collaborations entre les services et la participation des citoyens. Concrètement, cela demande à l'État d'être à l'écoute des citoyens et d'entrer en dialogue avec des discours alternatifs aux modèles dominants sur la transition, d'être capable de faire remonter des données des territoires sur les questions environnementales (*crowdsourcing*) et d'identifier les signaux faibles qui s'en dégagent. Des exemples de mobilisation autour de la mesure de la qualité de l'air en recueillant des données pour équiper une contre-expertise citoyenne indépendante illustrent ainsi la capacité du numérique à favoriser, par l'échange et la collaboration, l'explicitation des choix politiques et des contraintes des décideurs¹⁴.

Comme évoqué dans les nombreux échanges qui ont ponctué l'exploration, mettre en place cette dynamique impliquerait d'organiser l'action publique autour de trois piliers inspirés du gouvernement ouvert¹⁵.

Le premier de ces piliers est celui de la transparence de l'action publique. Il interroge la capacité des acteurs à faire preuve de pédagogie sur les décisions prises. La difficulté à expliciter le sens de l'action, à rendre visible une image globale de la stratégie publique, est évidemment bien connue. Dans cette perspective, les « *civic tech* » peuvent s'avérer un outil essentiel pour la diffusion d'informations, le partage de savoirs et de culture de la participation. Certaines expérimentations, à l'image de la chaîne *Youtube Accropolis* qui décrypte en direct les événements clés de la vie politique française, des médias alternatifs comme le journal de débat le *Drenche*, ou des outils de comparaison de programmes électoraux comme *Voxe.org*, pourraient servir d'exemples pour

¹⁴ Voir par exemple : <https://air.plumelabs.com/fr/live/paris>

¹⁵ On retrouve ici les trois principes de l'*Open Government* (le gouvernement ouvert) qui propose de renouveler de l'action publique pour mettre à profit les potentialités du numérique. Pour plus de détails voir l'article Bernd W. Wirtz & Steven Birkmeyer (2015), « Open Government: Origin, Development, and Conceptual Perspectives », *International Journal of Public Administration*

améliorer l'appropriation des enjeux de la TES par le public. Le travail entrepris autour de la mise à disposition des données environnementales va dans ce sens. En effet, ces dernières sont amenées à jouer un rôle décisif dans l'évaluation de la qualité des actions environnementales mises en œuvre, ou dans la mesure de l'impact environnemental de certaines activités, à l'image des transports.

Le second principe est celui du développement de la participation numérique des citoyens dans l'optique de renouveler le dialogue environnemental. Les « *civic tech* » offrent ainsi d'importants atouts en termes de mobilisation des citoyens sur les enjeux de la TES. En sus de l'usage de plateformes de débat et d'intelligence collective comme celles proposées par *Cap Collectif*, *Bluenove* ou *Open Source Politics* pour contribuer à la problématisation collective des enjeux liés à la TES, il s'agit de s'assurer que l'État ait la capacité de prendre en compte la plus grande diversité possible de points de vue pour venir enrichir l'action publique. Des dispositifs de *crowdsourcing* pourraient ainsi être expérimentés en ce sens.

Cette participation passe également par une meilleure prise en compte de la « démocratie du faire » et de la volonté des citoyens d'agir, de manière innovante pour la TES. Il s'agit ici de réussir à considérer le numérique, au-delà de l'outil, comme une source d'innovation sociale autour de l'usage, susceptible de produire des imaginaires, des visions du monde capable de mettre les acteurs en relation autour de volontés partagées. Les liens entre innovations sociales au service de la TES et participation citoyenne pourront ainsi être utilement renforcés. L'exploration met par exemple en évidence de nouvelles formes d'agir environnemental qui émergent à travers la multiplication d'applications numériques que l'on pourrait considérer comme des « *civic tech* » à l'image de *90 jours* qui propose une série de défis quotidiens à ses utilisateurs pour faire évoluer leurs comportements écologiques, ou *Too Good to go* qui lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces nouvelles pratiques parviendront-elles à s'insérer dans l'écologie globale des actions citoyennes en faveur de la TES ? S'il est évidemment un peu tôt pour avoir des éléments précis sur ce point, on peut constater que ce type d'action est en accord avec les nouvelles formes d'engagement plébiscitées

par nos concitoyens (moins d'engagements, action ciblée et centrée sur le développement personnel).

Le troisième principe est celui de la collaboration entre les services de l'administration. Celle-ci s'organise alors pour tenter de dépasser les silos et centrer son action sur la résolution de problèmes en se concentrant sur les ressources disponibles pour faire agir les communautés engagées et les citoyens. Cette perspective s'accorde avec la logique de production de biens communs numériques (bases de données partagées, plateformes) qui pourraient faciliter l'action collective et collaborative en faveur de la TES. Dans cette logique collaborative, le programme *Green Tech Verte* semble être un exemple vertueux de mise en relation de différents services de l'État avec divers acteurs privé dans un objectif partagé. Pour autant, cette transformation organisationnelle implique un basculement managérial important, marqué par l'introduction de nouveaux profils dans l'administration (à l'image des spécialistes de l'analyse des données et des développeurs informatiques) qui ne doit pas être sous-estimée.

3.b Indépendance, représentativité, réactivité... : une collaboration sous tension

Pour certains participants, l'association proposée entre « *civic tech* » et TES ne va pas nécessairement de soi et suscite de nombreuses controverses qui doivent être anticipées. Ainsi, **la tension entre la possible collaboration avec l'administration et la nécessaire indépendance des acteurs critiques** a été très discutée. Quels compromis doit-on accepter pour s'inscrire dans une dynamique collective ? La TES peut-elle s'accommoder des inévitables compromis qui s'établiront ? Est-il possible de garantir aux acteurs qui s'engagent que certains de leurs intérêts seront intégrés dans les politiques publiques ? Sur ce point, la discussion des enjeux de la TES est particulièrement sensible dans la mesure où les différentes visions du futur qui en découlent sont souvent difficilement compatibles entre-elles. Les concertations autour

des projets d'aménagement sont confrontées depuis longtemps à ce type de tensions. Les enseignements tirés des précédentes expériences du Ministère à ce sujet, notamment dans le cadre de la réforme du dialogue environnemental, pourraient être mobilisées pour proposer un modèle de collaboration, avec la société civile et les citoyens, robuste et respectueux des attentes exprimées en termes de capacité d'expression critique et d'indépendance.

Le second point de tension concerne les circulations entre différentes échelles d'action induites par le numérique. Comme le montre la recherche académique, la TES trouve de nombreuses ressources dans la mobilisation des milieux sensibles, du local¹⁶. À l'inverse, le numérique est largement considéré comme une opportunité de déterritorialiser les échanges et de favoriser leur décontextualisation. Les témoignages d'élus locaux lors de l'exploration insistent sur la difficulté d'intégrer la réalité des territoires dans les concertations nationales, comme celles sur la PPE ou sur "Villes et territoires demain". Les acteurs de terrain ont ainsi fait remonter une inquiétude relative à la multiplication des consultations via des plateformes numériques : là où les acteurs nationaux perçoivent ces outils comme des possibilités de permettre aux consultations de produire de l'intelligence collective et aux citoyens de discuter des orientations plus générales, les territoires redoutent de voir leur réalité diluée dans la masse des contributions. Ces deux visions opposées peuvent-elles être conciliées ? Comment préserver les liens qui unissent les habitants à leur territoire tout en mettant à profit la possibilité de mobiliser des « multitudes », souvent anonymes, qui légitiment leur action par leur compétence plus que par leur appartenance ? Des pistes existent et méritent d'être explorées. On peut ainsi imaginer des dispositifs qui favoriseraient la mise en récit de l'expérience particulière avant une diffusion à grande échelle grâce aux technologies numériques, à l'image de ce qui peut se dérouler sur les réseaux sociaux. L'exemple de la mobilisation contre « la loi travail », en 2015, autour du *hashtag* #OnVautMieuxQueCa est particulièrement éclairant : des anonymes ont pu raconter en

¹⁶ voir les travaux de Francis Chateauraynaud : <https://concertation.hypotheses.org/911>

ligne leur quotidien et leur rapport au travail, via des vidéos *Youtube*, pour permettre aux publics de *ressentir* ce que cette loi allait changer dans leur vie.

#OnEstPrêt : Dans l'actualité récente, nous avons pu observer la mobilisation des *Youtubeurs* pour inciter les citoyens à transformer leurs comportements vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Chaque jour le collectif publie une vidéo en proposant une action inscrite dans le quotidien. Dans les commentaires la communauté se mobilise pour raconter les actions menées et encourager les membres.

La troisième tension est relative à l'imaginaire de dialogue direct entre citoyens et institutions, dialogue embarqué par les « *civic tech* ». Portées par des discours valorisant l'interpellation des gouvernants et la contribution individuelle, les « *civic tech* » permettent-elles de concilier les dires d'experts et les paroles citoyennes et de donner à chacun sa juste place ? En effet, de nombreux participants de l'exploration se sont interrogés sur le risque de voir disparaître le rôle privilégié d'expertise de certains corps intermédiaires dans les débats –tels que les ONG, les syndicats, etc.- au profit d'une démocratie d'opinion où le plus convaincant serait le plus écouté. Ce nouveau partage de l'expertise touche déjà de nombreux domaines à l'image du monde des médias où les sources d'information se sont vues démultipliées avec la place prise par les réseaux sociaux numériques. On peut pourtant observer, et peut-être garder en tête, que ce pluralisme et cette ouverture de l'espace public n'a pas diminué le besoin de sources sûres et vérifiables, capable de rassurer le public, à l'image des récents débats sur les infoxs (*Fake News*).

Enfin, **le quatrième point de tension traite de la posture de l'acteur public dans ce contexte dynamique et collaboratif** : doit-il faire preuve d'une réactivité maximale aux mouvements de l'écosystème, ou préférer se concentrer sur l'identification, le plus en amont possible, des enjeux de long terme ? Les discussions sur ce point ont montré la difficulté à penser *a priori* un cadre à la fois souple et performant pour prendre en charge la diversité des problèmes soulevés par la TES, tout en insistant sur l'imprévisibilité de plus en plus forte des enjeux écologiques. Cette tension est vécue par certains comme une invitation au pragmatisme de l'acteur public qui devrait avant tout s'adapter aux

réalités rencontrées. Pour d'autres, elle devrait conduire l'État à être dans une logique plus « défensive » pour porter une vision de « ce que devrait être » la TES, quitte parfois à favoriser des formes de « conduite des conduites » et de gouvernementalité qui orientent la volonté générale pour aller vers un objectif commun.

3.c Deux exemples inspirants

- **Le cas de la consultation sur la loi pour la défense de la Biodiversité**

Parmi les exemples évoqués par l'exploration, on peut citer celui du mouvement citoyen #YesWeGraine lancé par Alexandre Lumbroso et Jonathan Attias en 2015, qui a abouti à l'adoption d'une loi permettant la vente libre de semences en agriculture. Les technologies numériques ont été utilisées pour mettre un sujet à l'agenda et contribuer à enrichir le texte de loi concerné. Tout d'abord, une pétition a été lancée en ligne, sur la plateforme mesopinions.com Elle a recueilli plus de 80 000 signatures. Avec le soutien du sénateur du Morbihan Joël Labbé, une consultation a ensuite été lancée sur Parlement & Citoyens, une « *civic tech* » qui cherche à associer les citoyens à l'écriture de la loi, via une plateforme de débat. Cette consultation a finalement porté sur la totalité du projet de loi

« pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » en prenant compte les propositions issues du mouvement #YesWeGraine. La consultation a rassemblé environ 9000 participants, 50.000 votes et 2.000 contributions (la deuxième plus populaire de l'histoire de la plateforme). Cependant, un examen attentif de la consultation montre que l'ensemble du processus s'est déroulé dans un calendrier très contraint –environ un mois- et s'est terminé la veille du débat parlementaire, empêchant de fait une analyse rigoureuse des contributions et leur synthèse –contrairement à la procédure habituelle de la plateforme. L'absence d'exploitation des données de la consultation constitue clairement une des limites principales de l'expérience qui n'a pas eu véritablement la portée qu'elle aurait pu avoir.

- **La campagne de Bloom contre le chalutage en eaux profondes**

Après 4 années de mobilisation des ONG, le 30 juin 2016, l'Union Européenne a interdit la pêche au chalut au-delà de 800 mètres, au motif qu'elle endommage les fonds marins. Cette décision est le fruit d'une longue bataille dans laquelle s'est engagée l'ONG Bloom, et sa présidente Claire Nouvian, qui a lancé une pétition sur le sujet signée par plus de 900 000 personnes – un record en France dans le domaine de l'environnement. Revendication écologiste de longue date, la demande d'interdiction de la pêche au chalut en

eau profonde s'est transformée en problème public grâce à une campagne de mobilisation de l'opinion qui a très largement fait appel aux technologies numériques et aux réseaux sociaux. Ainsi, une soixantaine d'artistes, de grands chefs cuisiniers, d'enseignes commerciales (Biocoop, Carrefour, Intermarché...) et plus de 400 scientifiques, médias et élus ont soutenu Bloom dans sa campagne d'information et de sensibilisation.

4. Quelles pistes d'action pour l'action publique ?

4.a Mettre en mouvement l'Etat, les citoyens et les corps intermédiaires

Le séminaire du 19 octobre 2018 a permis d'organiser un premier temps d'échange autour de la synthèse et de faire émerger une série de points saillants qui seront à prendre en compte pour contribuer à l'insertion des « *civic tech* » dans l'action publique. Les intervenants et les participants sont ainsi largement revenus sur l'opportunité offerte par l'usage des technologies numériques pour transformer notre rapport à la transparence de l'action publique (pédagogie, explicitation des décisions et redditions de compte) et impulser une culture de la participation qui mobiliserait aussi bien la société civile organisée que les citoyens prêts à s'engager pour contribuer à la transition écologique et solidaire. Les échanges ont également souligné l'importance de l'accompagnement à l'usage des « *civic tech* » et celle de l'articulation des espaces

d'échange « en ligne » et « hors ligne », au plus près des pratiques réelles des citoyens et des processus de décision. Il a également été rappelé, une nouvelle fois, que, pour avoir un poids politique et espérer modifier les rapports de force en faveur des citoyens, les « *civic tech* » doivent s'inscrire dans des dynamiques pré-existantes sans chercher à incarner *par le seul outil* un projet politique.

Les intervenants de la table ronde de conclusion ont notamment rappelé que cette préoccupation pour les « *civic tech* » témoigne d'une tendance actuelle de notre société à donner du crédit politique aux communautés et aux groupes sociaux qui se constituent, parfois sous le coup de l'émotion, pour « faire monter » des revendications et les porter dans l'espace public. Leurs modes d'action directe privilégient le rapport de force au détriment de la discussion collective, faisant reculer la vision d'une démocratie délibérative où l'inclusion des points de vue et la confrontation des arguments permet de dessiner des visions collectives à partir desquels peuvent émerger des scénarios pour la société de demain. Comment inscrire les enjeux de long terme à l'agenda public dans ce contexte où la démocratie est sous tension ? Réussir le pari de mettre une société en mouvement implique de mobiliser les différents acteurs constitués :

- **Les citoyens** en position d'interpeller les pouvoirs publics, d'apporter leurs expertises et d'être présents sur les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques ;
- **Les corps intermédiaires** dans leur capacité à s'appropriier les revendications de la société pour les faire rentrer dans une logique (et un langage) collaborative compatible avec le fonctionnement des institutions.
- **L'État**, qui est amené à changer de paradigme pour intégrer –et faire intégrer– les caractéristiques d'une relation partenariale entre les différents acteurs de l'action publique.

4.b De multiples conditions de mise en œuvre

Les défis à relever pour assurer cette ambitieuse transformation de l'Etat sont encore nombreux :

- Sur le plan juridique, afin de réfléchir de manière plus précise au statut à accorder aux nouveaux partenariats qui se nouent entre acteurs publics, privés et citoyens. Quel statut accorder à ces coalitions d'un nouveau genre ?
- Sur le plan managérial, où la diffusion de la culture de l'ouverture et des modes d'action « agiles » qui l'accompagnent demandent de dépasser les résistances internes à l'administration. Ces nouvelles missions impliquent l'introduction de nouveaux profils dans la fonction publique (ex : analyste de données) et une réaffectation de masses salariales (après formation) vers ces nouvelles politiques publiques. Dans quelle mesure cette transformation est-elle possible à court et moyen terme ?
- D'un point de vue politique, mettre en place des dynamiques collaboratives demande de renouveler les modes de gouvernance des partenariats publics-privés qui sont amenés à se multiplier. Loin d'aller de soi, ces collaborations ont besoin pour fonctionner que des finalités soient partagées et que soient produites un certain nombre de normes pour cadrer l'action possible en définissant les obligations de chacun. Il importe de spécifier la contribution attendue de chaque partie prenante et les ressources qui leur sont dévolues pour y parvenir, afin de créer une conception partagée de ce que doit être un service public co-construit.
- Enfin, le défi est évidemment environnemental. Dans quelle mesure peut-on mettre en avant le rapport du numérique à la production de communs, sans évoquer sa posture de prédation à l'égard d'autres biens communs- notamment les ressources nécessaires au fonctionnement des technologies (métaux rares, production énergétique...)?

4.c Accompagner, expérimenter, évaluer : trois pistes d'action

L'exploration menée permet de faire ressortir trois pistes pour l'action publique :

1- Accompagner la formation des citoyens et la constitution de communautés débattantes. Dans cette optique, l'acteur public pourrait accompagner la structuration d'écosystèmes citoyens afin de favoriser la montée en expertise technique de ses interlocuteurs et diffuser une culture de l'expérimentation sur les territoires. À cet effet, la méthodologie employée pour le grand débat sur la transition énergétique à Nantes est un exemple stimulant. La collectivité a cherché à impulser un « débat du faire » en accompagnant la structuration de « *communautés Blablawatt* », composées de nantais volontaires chargés d'expérimenter concrètement la transition sur le territoire. Chaque groupe avait une mission pour « activer » la transition (développer l'énergie solaire sur les toits des particuliers avec des démarches groupées, créer des jardins partagés...). Relayée par un blog et ponctuée par des temps collectifs, l'action de ces communautés de citoyens a permis de montrer de manière innovante qu'il était possible de transformer les pratiques concrètes des citoyens et d'enrichir les politiques publiques grâce au principe de subsidiarité. Dans cet exemple les communautés ont contribué à la problématisation de « l'objet transition » et à sa déclinaison sur le territoire à travers un passage du discours à l'action concrète.

2- Expérimenter de nouveaux mécanismes de dialogue et de co-construction de l'action publique à l'image des consultations menées sur le projet de loi Biodiversité ou sur la Charte de l'Environnement. Dans une logique où l'écosystème est constitué de communautés structurées et accompagnées, mieux informées et en capacité d'agir, il importe de prévoir des mécanismes interactifs pour entretenir un dialogue continu avec ces communautés. Ces dispositifs devront permettre à chacun de contribuer à l'amélioration des politiques publiques en y apportant une expertise plurielle, il est donc essentiel de continuer à les développer. En sus, deux types de démarches complémentaires pourront faire l'objet d'une attention particulière : **les consultations**

avec une dimension prospective importante à l’instar de la consultation *Villes et territoires de demain* et les appels à projets participatifs, comme a pu l’être *Mon projet pour la planète*. La dimension prospective a l’avantage de favoriser un travail de traduction des visions du monde de chacun, de dessiner un horizon partagé auquel chacun peut apporter sa pierre. Par ailleurs, **les appels à projets ouverts** peuvent également être un dispositif intéressant à condition de s’inspirer des logiques des budgets participatifs, notamment en déléguant aux citoyens la répartition de l’enveloppe budgétaire et en renforçant les mécanismes d’instruction des projets.

3- Enfin, la dernière proposition consiste à **mobiliser les « civic tech » pour développer « l’évaluation citoyenne » des politiques publiques et contribuer à la redevabilité de ceux qui les mènent**. En effet, face à la défiance citoyenne à l’encontre des institutions politiques, la sollicitation des usagers à la fabrique des politiques publiques permet de mieux légitimer l’action publique et d’apporter davantage de transparence aux citoyens. Cette implication citoyenne est déjà expérimentée à différents niveaux : en amont pour co-construire la définition du besoin, dans son élaboration pour apporter son savoir d’usage, sans que ces pratiques participatives ne soient véritablement développées pour l’évaluation au cours de sa mise en oeuvre. Or, dans le champ des politiques environnementales, juger de la « valeur » d’une politique – ce qui est au cœur de la logique d’évaluation –, dire « ce qu’elle vaut » et si elle mérite d’être engagée, poursuivie, amplifiée ou suspendue, est en démocratie une prérogative qu’il revient aux citoyens d’exercer, directement ou par l’entremise des représentants élus. Créer une dynamique d’implication *ex post* de ce type peut contribuer à légitimer les efforts demandés pour changer de modèle et participer à la transition. On pourrait ainsi imaginer, grâce aux « civic tech », des plateformes de débats où les données relatives à des politiques publiques environnementales seraient mises à disposition et discutées par les citoyens.

Conclusion

Au cours de cette enquête collective les liens entre la pratique des technologies numériques et les enjeux de la TES ont été explorés. Les travaux menés ont permis de mieux qualifier les formes d'implications citoyennes ainsi rendues possibles, et ont ouverts des perspectives pour faire évoluer la posture des institutions face aux outils numérique.

Dans l'ensemble, les participants se sont montrés relativement critiques envers le discours qui insiste sur la pragmatique d'un engagement via les TICN, pourtant très présent dans le monde des « *civic tech* ». Les échanges ont ainsi contribué à ouvrir la discussion sur la *valeur* de la participation citoyenne via le numérique et sur sa capacité à transformer la finalité de l'action du public en contexte de transition écologique et solidaire.

À quelles conditions le citoyen « connecté » peut-il contribuer à la mise en place de chemins de transition vers une société plus durable ?

Ces discussions ont permis d'insister sur l'évolution progressive d'une approche de la participation perçue comme une contribution à la construction collective de « l'intérêt général », incarnée par l'État, vers une conception politique centrée sur les « biens communs » et les communautés qui les font exister par la collaboration¹⁷. Là où l'État fait appel aux citoyens dans un cadre fixé par des lois et normes, la logique des biens communs considère que ce cadre est le fruit d'une négociation afin de faire émerger collectivement des mécanismes contributifs susceptibles d'aboutir à l'amélioration de la société par les individus qui la compose. Le changement de paradigme est potentiellement radical.

Pour autant, bon nombre de participants ont rappelé qu'il convenait de ne pas se débarrasser trop rapidement de la notion d'intérêt général pour rester attentif à l'équilibre entre l'action collective et l'engagement individuel dans nos démocraties

¹⁷ Pour une analyse détaillée du glissement sémantique : <https://usbeketrica.com/article/de-l-interet-general-au-bien-commun>

modernes. La volonté de former des « éco-citoyens » responsables ne risque-t-elle pas de déboucher –faute d’agrégation des intérêts particuliers- sur la formation « d’égo-citoyens », entrepreneurs de leurs vies et uniquement centrés sur leurs pratiques et la défense de leurs intérêts ? Autrement dit, doit-on se féliciter de ce retour à l’initiative individuelle ? Si la réponse est globalement positive pour les participants, il convient de rappeler le rôle clé que l’État est amené à jouer pour préserver une dimension collective à l’action. Pour cela, l’acteur public devrait organiser les rencontres et les interactions entre les acteurs des différentes communautés (numériques, TES...), proposer un cadre prescripteur de normes (ex : définition de cahiers de charges) et des ressources pour subventionner les démarches ouvertes, susceptibles de renforcer les hybridations. Sa mission devient, en tant qu’animateur/prescripteur, de faire en sorte que l’intérêt général parvienne à dépasser la somme des intérêts et des actions individuelles afin de dessiner les contours d’un horizon partagé, désirable par tous, où une grande diversité d’acteurs a pu être associée à la définition de ce qui fait l’utilité sociale.